



Maladies tropicales négligées

Prévention, lutte, élimination et éradication

Rapport du Secrétaire

1. Bien qu'elles soient très différentes les unes des autres sur le plan médical, les maladies tropicales négligées forment un groupe caractérisé par des liens étroits avec la pauvreté et une prolifération dans les environnements tropicaux où de multiples infections chez un même individu sont fréquentes. Les 17 maladies tropicales négligées que combat l'OMS sont causées par divers pathogènes : des virus (dengue et rage), des bactéries (ulcère de Buruli, lèpre, trachome et pian), des protozoaires (maladie de Chagas, trypanosomiase humaine africaine et leishmaniose) et des helminthes (cysticercose, dracunculose, échinococcose, trématodose d'origine alimentaire, filariose lymphatique, onchocercose, schistosomiase et géohelminthiases).

2. Les objectifs des programmes nationaux de lutte contre les maladies tropicales négligées sont : de réduire les souffrances humaines (morbidité, mortalité et stigmatisation) et, par l'amélioration de la situation socio-économique, de réduire les affections qui exacerbent la pauvreté, et de mettre en lumière l'importance pour la santé publique de ces maladies dans les communautés touchées. Les cibles doivent être établies à un niveau où le coût et les ressources nécessaires pour poursuivre les mesures de lutte sont abordables et viables à long terme. Chaque fois que cela est possible, l'interruption permanente de la transmission des maladies tropicales négligées sera l'objectif ultime.

3. En 2011, l'OMS et son Groupe consultatif stratégique et technique sur les maladies tropicales négligées ont établi une feuille de route pour accélérer les travaux sur les maladies tropicales négligées,¹ fixant des cibles pour l'éradication de la dracunculose (2015) et du pian (2020). En outre, six cibles ont été fixées en vue d'éliminer cinq maladies tropicales négligées d'ici 2015, et dix cibles supplémentaires devraient permettre d'éliminer neuf autres maladies d'ici 2020, soit à l'échelle mondiale soit dans des zones géographiques déterminées. La feuille de route fixe aussi des cibles pour un contrôle intensifié de la dengue, de l'ulcère de Buruli, de la leishmaniose cutanée et de certaines zoonoses et helminthiases.

4. La feuille de route recommande cinq interventions de santé publique pour accélérer les travaux pour prévenir, combattre, éliminer et éradiquer les maladies tropicales négligées : la chimiothérapie

¹ *Accelerating work to overcome the global impact of neglected tropical diseases – A roadmap for implementation*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2012 (document WHO/HTM/NTD/2012.1).

préventive ;¹ une prise en charge intensifiée des cas ; une lutte antivectorielle efficace ; l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et l'hygiène de base ; et la participation de la santé publique vétérinaire. Bien que pour la lutte contre une maladie ou un groupe de maladies spécifiques une approche puisse prédominer, les données factuelles suggèrent que la combinaison de plusieurs approches et sa mise en œuvre au niveau local aboutissent à des résultats plus efficaces.

5. En janvier 2012, à la suite de la publication de la feuille de route de l'OMS, un groupe de partenaires a approuvé la Déclaration de Londres sur les maladies tropicales négligées.² Les participants à la réunion – chefs d'organisations agissant dans le domaine de la santé mondiale, donateurs, responsables politiques et directeurs de l'industrie pharmaceutique – se sont engagés, entre autres, à assumer leur part du travail : a) à soutenir, élargir et étendre les programmes qui garantissent l'approvisionnement nécessaire en médicaments ainsi que d'autres interventions ; b) à faire progresser la recherche-développement moyennant des partenariats et des financements qui permettront de mettre au point la prochaine génération de traitements et d'interventions ; c) à améliorer la collaboration et la coordination aux niveaux national et international ; d) à permettre un financement approprié conjointement avec les pays d'endémie afin de mettre en œuvre les programmes nécessaires pour parvenir à ces objectifs, avec l'appui de systèmes de santé solides et mobilisés au niveau national ; et e) à fournir un soutien technique, des outils et des ressources aux pays d'endémie afin d'évaluer et de suivre ces programmes.

6. Comme il ressort clairement de la feuille de route de l'OMS et de la Déclaration de Londres, prévenir et combattre les maladies tropicales négligées fait partie intégrante de la couverture de santé universelle, qui donne la priorité aux besoins en matière de santé publique des populations défavorisées et met en œuvre des interventions moyennant une technologie appropriée et un coût viable à long terme. Pour les interventions visant à prévenir et combattre les maladies tropicales négligées, la couverture universelle repose de manière décisive sur l'existence de systèmes de santé plus solides et plus efficaces, l'accès à des médicaments essentiels de qualité garantie à des prix abordables, la présence d'un personnel de santé bien formé et motivé, mais aussi la participation d'autres secteurs tels que la finance, l'éducation, l'agriculture et l'élevage, l'approvisionnement en eau, l'environnement et la gestion.

7. Au cours de la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé, une réunion d'information technique sur les maladies tropicales négligées, présidée par le Président de l'Assemblée, a mis en lumière combien les communautés d'endémie jugeaient pertinentes et prioritaires leur prévention, leur maîtrise, leur élimination et leur éradication. Les États Membres participant à cette réunion ont demandé qu'un projet de résolution sur les maladies tropicales négligées soit soumis pour examen à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé.

¹ Dans le contexte des maladies tropicales négligées, on entend par chimiothérapie préventive une intervention de santé publique permettant l'administration systématique et coordonnée de médicaments de qualité garantie, sûrs, en dose unique, sur une grande échelle pour prévenir et combattre les maladies suivantes : les trématodoses d'origine alimentaire, la filariose lymphatique, l'onchocercose, la schistosomiase, les géohelminthiases et le trachome.

² *London Declaration on Neglected Tropical Diseases*. Londres, 30 janvier 2012 (disponible à l'adresse suivante : http://www.who.int/neglected_diseases/London_Declaration_NTDs.pdf ; consulté le 22 octobre 2012).

CONTEXTE

8. D'une manière générale, les approches visant à lutter contre ce que l'on appelle désormais les maladies tropicales négligées sont restées spécifiques à chaque maladie jusqu'en 2005, date à laquelle l'OMS et ses partenaires ont, à partir de l'analyse des données factuelles et des meilleures pratiques, recommandé lors d'une réunion stratégique et technique (Berlin, 18-20 avril 2005), qu'une approche commune et intégrée soit utilisée pour prévenir et combattre ces maladies.¹ L'OMS a accumulé des données montrant que la charge de morbidité due à bon nombre de ces maladies, qui touchent plus d'un milliard de personnes dans le monde, peut être maîtrisée de manière efficace, les maladies pouvant dans certains cas être éliminées ou éradiquées.

9. Deux ans plus tard, la réunion des partenaires mondiaux de l'OMS sur les maladies tropicales négligées² a marqué un tournant, se traduisant par un engagement accru de la part des États Membres où ces maladies étaient endémiques et de l'industrie pharmaceutique, et par une plus vaste collaboration entre les partenaires. En conséquence, les pays d'endémie et leurs partenaires ont été en mesure d'augmenter constamment l'accès aux programmes de traitement et la couverture de ces programmes, généralement en utilisant des médicaments essentiels ayant fait l'objet de dons à grande échelle.

10. L'OMS a publié son premier rapport sur les maladies tropicales négligées en 2010,³ mettant en lumière leurs répercussions négatives sur la santé et les succès obtenus par les États Membres grâce à une collaboration avec le secteur privé et d'autres partenaires. Ces premiers succès ont conduit à une nouvelle augmentation dans les dons de médicaments essentiels par l'industrie, permettant aux pays de transposer à plus grande échelle les interventions.

11. Depuis 2007, les pays d'endémie ont, avec l'aide de leurs partenaires, augmenté l'accès aux interventions et la couverture de celles-ci. Ainsi, au cours de 2010, 710 millions de personnes ont reçu une chimiothérapie préventive par les anthelminthiques;⁴ des programmes efficaces coordonnés conjointement par les services de santé humaine et de santé vétérinaire ont permis d'éliminer la rage transmise à l'homme par le chien dans plusieurs pays; et le nombre des cas signalés de trypanosomiase humaine africaine a diminué constamment depuis 2000 pour passer en dessous de 7000 en 2011. Des progrès majeurs ont aussi été accomplis en vue de l'éradication de la dracunculose.

DÉFIS À RELEVER POUR PÉRENNISER LES EFFORTS VISANT À RÉDUIRE L'IMPACT MONDIAL DES MALADIES TROPICALES NÉGLIGÉES

12. Malgré les réalisations et les succès, des défis restent à relever – comme dans toutes les initiatives de santé publique. En dépit des contraintes économiques mondiales, le soutien apporté par les États Membres et les partenaires devra être maintenu afin de permettre la mise au point de nouveaux produits pour la prévention, le diagnostic et la lutte, la poursuite de l'expansion des services et le renforcement des systèmes de santé nécessaires pour vaincre les maladies tropicales négligées.

¹ Document WHO/CDS/NTD/2006.1.

² Document WHO/CDS/NTD/2007.4.

³ Document WHO/HTM/NTD/2010.1.

⁴ Par chimiothérapie préventive, on entend un traitement préventif à grande échelle contre les helminthiases et le trachome moyennant des médicaments sûrs, à dose unique, dont la qualité est garantie.

13. Dans certains pays, les compétences en matière de prévention, de lutte contre les différentes maladies tropicales négligées et de gestion de leurs vecteurs de transmission font défaut ou sont insuffisantes, et elles devront être créées ou renforcées si l'on veut atteindre les cibles fixées par l'Assemblée mondiale de la Santé dans les nombreuses résolutions adoptées au cours des ans (annexe). Les programmes nationaux de lutte contre les maladies tropicales négligées doivent être maintenus et renforcés, et s'accompagner de responsabilités clairement définies afin de coordonner les fonctions essentielles telles que l'analyse de la situation, la planification stratégique, la budgétisation, la prévention, le diagnostic, le traitement, la surveillance, le renforcement des capacités et la supervision des opérations à tous les niveaux du système national.

14. L'élargissement des interventions de chimiothérapie préventive pour parvenir à une couverture appropriée passe par le traitement systématique de centaines de millions de personnes. Toutefois, la disponibilité de quantités suffisantes de médicaments essentiels est parfois freinée ou retardée par des questions de transport, de dédouanement, de stockage, ou à d'autres étapes importantes de la chaîne d'approvisionnement.

15. Davantage d'informations sont requises pour estimer le coût réel de l'élargissement des activités de mise en œuvre, moyennant une meilleure estimation du coût des interventions pour chaque maladie, en fonction des cibles définies dans la feuille de route de l'OMS. Ces informations aideront les gouvernements, les donateurs et les partenaires à décider de la meilleure manière de financer par leurs contributions l'élargissement des interventions.

16. Les actions ci-après sont essentielles pour préserver les progrès accomplis jusqu'à présent et réduire encore davantage l'impact mondial des maladies tropicales négligées :

- a) considérer comme prioritaires la prévention, la maîtrise, l'élimination et l'éradication des maladies tropicales négligées dans les programmes de santé et de développement, et les programmes politiques au niveau national ;
- b) poursuivre l'élaboration et l'actualisation des normes, des critères, des politiques, des lignes directrices et des stratégies reposant sur des bases factuelles et visant à prévenir, maîtriser et éliminer les maladies tropicales négligées ;
- c) recueillir des informations supplémentaires sur la budgétisation des interventions et l'impact socio-économique des maladies tropicales négligées ;
- d) collaborer avec les partenaires dans des domaines tels que la mobilisation des ressources et la gestion programmatique afin de mettre en œuvre les interventions visant à prévenir et combattre les maladies tropicales négligées ;
- e) assurer un financement prévisible à long terme pour pérenniser les interventions contre les maladies tropicales négligées ;
- f) renforcer les capacités nationales pour mettre en œuvre des interventions de chimiothérapie préventive, élargir ces interventions à l'échelle nationale et maintenir une couverture nationale d'au moins 75 % pour les populations en ayant besoin, pendant tout le temps nécessaire pour atteindre les cibles établies dans la feuille de route de l'OMS pour réduire l'impact mondial de la filariose lymphatique, de l'onchocercose, de la schistosomiase, des géohelminthiases et du trachome cécitant ;

- g) examiner les progrès programmatiques réalisés dans l'élaboration des plans stratégiques et opérationnels pour le maintien de l'accès universel (moyennant des systèmes de santé renforcés) aux interventions de lutte contre les maladies tropicales négligées et à la couverture par ces interventions ;
- h) intensifier les activités de lutte au niveau national, harmoniser les stratégies et les méthodes de lutte, et garantir un accès aux outils les plus sûrs et les plus efficaces afin de maintenir les capacités techniques au niveau national, y compris les capacités concernant les besoins de prévision, la gestion des chaînes d'approvisionnement, le suivi et l'évaluation de l'impact des programmes nationaux, et la surveillance ;
- i) encourager et soutenir les initiatives en faveur de la découverte et de la mise au point de nouveaux produits diagnostiques, de médicaments et de pesticides, et favoriser les travaux de recherche novateurs sur les interventions de lutte contre les maladies tropicales négligées ;
- j) améliorer la coordination avec les secteurs apparentés tels que la santé publique vétérinaire et l'eau potable et l'assainissement, qui jouent un rôle essentiel dans la prévention, la maîtrise, l'élimination et l'éradication des maladies tropicales négligées.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

17. Le Conseil est invité à examiner le projet de résolution suivant :

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport sur les maladies tropicales négligées,¹

RECOMMANDE à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé,

PP1 Ayant examiné le rapport sur les maladies tropicales négligées, et rappelant les précédentes résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé mentionnées ci-après ;

PP2 Reconnaissant que l'augmentation des investissements nationaux et internationaux pour prévenir et combattre les maladies tropicales négligées a permis d'améliorer la santé et le bien-être social dans de nombreux pays ;

PP3 Prenant note de la feuille de route de l'OMS visant à accélérer les travaux pour réduire l'impact mondial des maladies tropicales négligées et de la Déclaration de Londres sur les maladies tropicales négligées adoptée ultérieurement par un groupe de partenaires ;²

¹ Document EB132/19.

² Respectivement, *Accelerating work to overcome the global impact of neglected tropical diseases – A roadmap for implementation*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2012 (document WHO/HTM/NTD/2012.1) et *London Declaration on Neglected Tropical Diseases*. Londres, 30 janvier 2012 (disponible à l'adresse suivante : http://www.who.int/neglected_diseases/London_Declaration_NTDs.pdf ; consulté le 22 octobre 2012).

PP4 Reconnaissant que pour élargir les activités visant à prévenir et combattre les maladies tropicales négligées, il faudra disposer de programmes nationaux dotés de ressources suffisantes et fonctionnant efficacement dans le cadre des secteurs de la santé et de l'éducation, entre autres, afin de fournir un approvisionnement ininterrompu et une offre de produits et de services de qualité garantie ;

PP5 Constatant que lorsqu'elles sont mises en œuvre de manière intégrée, les approches actuelles visant à prévenir et combattre les maladies tropicales négligées sont hautement efficaces et contribuent au renforcement des systèmes de santé et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé ;

PP6 Appréciant la contribution généreuse des entreprises pharmaceutiques qui ont fait don de quantités suffisantes de médicaments essentiels de qualité garantie pour la prévention et le traitement des maladies tropicales négligées ;

PP7 Reconnaissant la contribution des organes du système des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des établissements universitaires et de la société civile ;

PP8 Consciente de la diversité des maladies tropicales négligées, de leurs agents étiologiques et des vecteurs et hôtes intermédiaires correspondants, de leur potentiel épidémique (notamment pour la dengue, la maladie de Chagas, la rage humaine d'origine canine et la leishmaniose), et de la morbidité, de la mortalité et de la stigmatisation qui leur sont associées ;

1. INVITE INSTAMMENT les États Membres :

1) à prendre en main au niveau national les programmes visant à prévenir, maîtriser, éliminer et éradiquer les maladies tropicales négligées ;

2) à élargir et mettre en œuvre les interventions contre les maladies tropicales négligées afin d'atteindre les cibles convenues par l'OMS et ses partenaires dans la Déclaration de Londres sur les maladies tropicales négligées et définies dans la feuille de route de l'OMS visant à accélérer les travaux pour réduire l'impact mondial des maladies tropicales négligées de la manière suivante :

a) en garantissant que les ressources correspondent aux besoins nationaux et sont acheminées durablement à la suite d'une planification et d'une budgétisation approfondies des activités de prévention et de lutte, et d'une analyse détaillée des dépenses connexes ;

b) en améliorant la gestion de la chaîne d'approvisionnement, en particulier moyennant des prévisions, des achats en temps voulu de produits de qualité garantie, de meilleurs systèmes de gestion des stocks, et la facilitation de l'importation et du dédouanement ;

c) en assurant une gestion et une exécution appropriées des programmes par l'engagement, le maintien et l'encadrement de personnels qualifiés (incluant d'autres secteurs que la santé) aux niveaux du pays, du district et de la communauté ;

3) à préconiser un financement prévisible, à long terme et international pour lutter contre les maladies tropicales négligées, à améliorer et pérenniser les engagements nationaux, y compris la mobilisation des ressources auprès de secteurs autres que la santé, et à renforcer les capacités de prévention et de lutte contre les maladies tropicales négligées afin d'accélérer la mise en œuvre des politiques et des stratégies conçues pour atteindre les cibles établies par l'Assemblée de la Santé dans diverses résolutions concernant des maladies tropicales négligées spécifiques, ainsi que dans la feuille de route et la Déclaration de Londres ;

4) à renforcer les capacités nationales pour le suivi et l'évaluation de l'impact des interventions contre les maladies tropicales négligées ;

5) à concevoir des plans pour obtenir et maintenir un accès universel aux interventions contre les maladies tropicales négligées et la couverture par ces interventions, notamment :

a) veiller à la pratique de tests diagnostiques rapides pour tous les cas suspectés de maladies tropicales négligées et au traitement efficace des patients moyennant une thérapie appropriée à la fois dans les secteurs public et privé à tous les niveaux des systèmes de santé, y compris au niveau communautaire ;

b) mettre en œuvre et maintenir la couverture au moyen de la chimiothérapie préventive d'au moins 75 % des populations en ayant besoin, en tant que condition préalable à la réalisation des objectifs de maîtrise ou d'élimination des maladies ;

c) améliorer la coordination pour réduire la transmission et renforcer la lutte contre les maladies tropicales négligées moyennant la fourniture d'un approvisionnement en eau potable, de l'assainissement de base, et de services de lutte antivectorielle et de santé publique vétérinaire ;

2. APPELLE les partenaires internationaux de l'OMS, y compris les organisations intergouvernementales, internationales et non gouvernementales, les organismes de financement, les établissements universitaires et de recherche, la société civile et le secteur privé :

1) à contribuer à assurer un financement suffisant et prévisible pour permettre d'atteindre les cibles fixées pour 2015 et 2020 et de pérenniser les efforts visant à lutter contre les maladies tropicales négligées ;

2) à harmoniser la fourniture d'un soutien aux pays pour mettre en œuvre un plan national reposant sur les politiques et stratégies recommandées par l'OMS et utilisant des produits de base qui correspondent aux normes de qualité internationales ;

3) à garantir l'accès universel à la chimiothérapie préventive, à la prise en charge des cas et à la lutte antivectorielle ainsi qu'à d'autres mesures de prévention, et à des systèmes de surveillance efficaces ;

- 4) à encourager les initiatives visant à la découverte et à la mise au point de nouveaux produits diagnostiques, médicaments et pesticides, et à soutenir les travaux de recherche destinés à accroître l'efficacité et à améliorer le rapport coût/efficacité des interventions ;
 - 5) à collaborer avec l'OMS afin d'apporter un soutien aux États Membres dans l'évaluation des progrès accomplis et la réalisation de leurs objectifs d'élimination et d'éradication de certaines maladies tropicales négligées ;
3. PRIE le Directeur général :
- 1) de soutenir le rôle directeur de l'OMS dans les efforts de lutte contre les maladies tropicales négligées ;
 - 2) d'appuyer l'élaboration et l'actualisation des normes, critères, politiques, lignes directrices et stratégies reposant sur des bases factuelles et visant à prévenir, maîtriser et éliminer les maladies tropicales négligées, afin de tracer la voie à suivre pour atteindre les cibles correspondantes fixées dans les résolutions de l'Assemblée de la Santé ;
 - 3) de suivre les progrès accomplis pour atteindre les cibles relatives aux maladies tropicales négligées définies dans la feuille de route de l'OMS visant à accélérer les travaux pour réduire l'impact mondial des maladies tropicales négligées,¹ et d'apporter un soutien aux États Membres dans leurs efforts visant à recueillir, valider et analyser les données issues des systèmes de surveillance nationaux ;
 - 4) d'apporter un soutien aux États Membres pour renforcer les capacités en ressources humaines visant à prévenir et combattre les maladies tropicales négligées, notamment dans les domaines de la lutte antivectorielle et de la santé publique vétérinaire ;
 - 5) de faire rapport à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé sur les progrès réalisés sur la voie de l'élimination et de l'éradication des maladies ciblées, par l'intermédiaire du Conseil exécutif.

¹ *Accelerating work to overcome the global impact of neglected tropical diseases – A roadmap for implementation.* Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2012 (document WHO/HTM/NTD/2012.1).

ANNEXE

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ CONCERNANT LES MALADIES TROPICALES NÉGLIGÉES, 1948-2012

1. Depuis 1948, l'OMS a axé ses activités sur les principaux problèmes de santé mondiaux et, en mai 1952, la Cinquième Assemblée mondiale de la Santé a approuvé un programme de travail coordonné qu'elle considérait utile au développement économique des pays insuffisamment développés.¹ Le programme mettait l'accent, entre autres, sur l'assistance technique élargie aux gouvernements en vue de mettre en place des services de santé adaptés aux affections telles que la tréponématose et d'autres maladies transmissibles – notamment la rage, la lèpre, le trachome, la schistosomiase et la filariose – ou d'améliorer les services existants.²

2. Au cours des ans, le Secrétariat a produit des données factuelles sur lesquelles se sont appuyées les stratégies élaborées pour prévenir et combattre dans les États Membres ces maladies qui sont des causes importantes de morbidité, de mortalité et de stigmatisation. La liste de résolutions ci-après englobe un grand nombre d'entre elles.

Sujet	Résolution	Titre	Année
Maladies à transmission vectorielle	WHA1.12	Biologie des vecteurs et lutte antivectorielle	1948
Maladies à transmission vectorielle	WHA2.18	Comité d'experts des Insecticides : rapport sur la première session	1949
Tréponématoses endémiques	WHA2.36	Béjel et autres tréponématoses	1949
Lèpre	WHA2.43	Lèpre	1949
Rage	WHA3.20	Rage	1950
Trachome	WHA3.22	Trachome	1950
Hydatidose	WHA3.23	Hydatidose	1950
Schistosomiase	WHA3.26	Bilharziose	1950
Maladies à transmission vectorielle	WHA3.43	Étiquetage et distribution des insecticides	1950
Trachome	WHA4.29	Trachome	1951
Maladies à transmission vectorielle	WHA4.30	Approvisionnements en insecticides	1951
Lèpre	WHA5.28	Lèpre	1952
Maladies à transmission vectorielle	WHA5.29	Situation mondiale des approvisionnements et des besoins en insecticides	1952
Lèpre	WHA6.19	Comité d'experts de la Lèpre : Premier rapport	1953
Lèpre	WHA9.45	Conférence interrégionale sur la lutte contre la lèpre, 1958	1958

¹ Résolution WHA5.61 : Programme d'assistance technique : Troisième et quatrième périodes. In: *Actes officiels de l'Assemblée mondiale de la Santé*. Genève, 5-22 mai 1952. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 1952.

² Work of the Fifth World Health Assembly [programme and budget: communicable-disease services]. *Chronicle of the World Health Organization*, 1952, 6:174.

Sujet	Résolution	Titre	Année
Maladies à transmission vectorielle	WHA13.54	Maladies transmises par des vecteurs et éradication du paludisme	1960
Maladies à transmission vectorielle	WHA22.40	Recherches sur les méthodes de lutte antivectorielle	1969
Maladies à transmission vectorielle	WHA23.33	Recherches sur des méthodes de substitution pour la lutte antivectorielle	1970
Maladies parasitaires	WHA27.52	Intensification des recherches sur les maladies parasitaires tropicales	1974
Lèpre	WHA27.58	Coordination et renforcement de la lutte contre la lèpre	1974
Schistosomiase	WHA28.53	Schistosomiase	1975
Cécité évitable (due à l'onchocercose ou au trachome)	WHA28.54	Prévention de la cécité	1975
Lèpre	WHA28.56	Lutte contre la lèpre	1975
Maladies tropicales	WHA28.71	Rôle de l'OMS dans le développement et la coordination de la recherche sur les maladies tropicales	1975
Schistosomiase	WHA29.58	Schistosomiase	1976
Lèpre	WHA29.70	Lutte contre la lèpre	1976
Lèpre	WHA30.36	Lèpre	1977
Recherche	WHA30.42	Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales	1977
Zoonoses	WHA31.48	Prévention des zoonoses et des maladies transmises par des aliments d'origine animale et lutte contre ces affections	1978
Tréponématoses endémiques	WHA31.58	Lutte contre les tréponématoses endémiques	1978
Lèpre	WHA32.39	Lèpre	1979
Dracunculose	WHA34.25	Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement	1981
Trypanosomiase humaine africaine	WHA36.31	Trypanosomiase humaine africaine	1983
Dracunculose	WHA39.21	Élimination de la dracunculose	1986
Lèpre	WHA40.35	Vers l'élimination de la lèpre	1987
Dracunculose	WHA42.25	Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement	1989
Dracunculose	WHA42.29	Élimination de la dracunculose	1989
Maladies à transmission vectorielle	WHA42.31	Lutte contre les vecteurs de maladies et les nuisibles	1989
Recherche	WHA43.18	Recherche sur les maladies tropicales	1990
Dracunculose	WHA44.5	Éradication de la dracunculose	1991
Lèpre	WHA44.9	Lèpre	1991
Dengue et dengue hémorragique	WHA46.31	Lutte contre la dengue	1993
Onchocercose	WHA47.32	Lutte contre l'onchocercose par la distribution d'ivermectine	1994

Sujet	Résolution	Titre	Année
Maladies à transmission vectorielle	WHA50.13	Promotion de la sécurité chimique eu égard en particulier aux polluants organiques persistants	1997
Filariose lymphatique	WHA50.29	Élimination de la filariose lymphatique en tant que problème de santé publique	1997
Dracunculose	WHA50.35	Éradication de la dracunculose	1997
Trypanosomiase humaine africaine	WHA50.36	Trypanosomiase africaine	1997
Trachome	WHA51.11	Élimination mondiale du trachome cécitant	1998
Maladie de Chagas	WHA51.14	Élimination de la transmission de la maladie de Chagas	1998
Lèpre	WHA51.15	Élimination de la lèpre en tant que problème de santé publique	1998
Schistosomiase et géohelminthiases	WHA54.19	Schistosomiase et géohelminthiases	2001
Dengue et dengue hémorragique	WHA55.17	Lutte contre la dengue et la dengue hémorragique	2002
Trypanosomiase humaine africaine	WHA56.7	Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase	2003
Cécité évitable (due à l'onchocercose ou au trachome)	WHA56.26	Élimination de la cécité évitable	2003
Ulcère de Buruli	WHA57.1	Ulcère de Buruli (infection à <i>Mycobacterium ulcerans</i>) : surveillance et lutte	2004
Trypanosomiase humaine africaine	WHA57.2	Lutte contre la trypanosomiase humaine africaine	2004
Dracunculose	WHA57.9	Éradication de la dracunculose	2004
Cécité évitable (due à l'onchocercose ou au trachome)	WHA59.25	Prévention de la cécité et des déficiences visuelles évitables	2006
Leishmaniose	WHA60.13	Lutte contre la leishmaniose	2007
Cécité évitable (due à l'onchocercose ou au trachome)	WHA62.1	Prévention de la cécité et des déficiences visuelles évitables	2009
Maladie de Chagas	WHA63.20	Maladie de Chagas : lutte et élimination	2010
Maladies à transmission vectorielle	WHA63.26	Amélioration de la santé grâce à une gestion rationnelle des pesticides obsolètes et autres produits chimiques obsolètes	2010
Dracunculose	WHA64.16	Éradication de la dracunculose	2011
Schistosomiase	WHA65.21	Élimination de la schistosomiase	2012

= = =